



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr. générale
21 mai 2003
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-huitième session**
Point 106 a) de la liste préliminaire*
**Suite donnée à la Conférence internationale
sur le financement du développement**

**Conseil économique et social
Session de fond de 2003**
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire**
**Application et suivi des recommandations
issues des grandes conférences et réunions
au sommet organisées sous l'égide
de l'Organisation des Nations Unies :
suite donnée à la Conférence internationale
sur le financement du développement**

**Résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil
avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation
mondiale du commerce (New York, 14 avril 2003)
présenté par le Président du Conseil économique et social**

Note du Secrétariat***

Additif

**Résumé des auditions et du dialogue du Conseil
économique et social avec les membres de la société civile
(New York, 20 mars 2003)**

* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.

** E/2003/100.

*** La présente note a été établie par le personnel du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en consultation avec le Groupe international préparatoire sur le financement du développement.



Résumé

En vue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce – tenue le 14 avril 2003, sur le thème « Meilleures cohérence, coordination et coopération pour l'application à tous les niveaux du Consensus de Monterrey, adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement un an après la Conférence » (décision 2003/209 du Conseil économique et social) – le Conseil avait procédé à des auditions publiques et mené un dialogue interactif avec les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de lui ou accréditées au processus de financement du développement. Cette rencontre, présidée par la Vice-Présidente du Conseil économique et social, Marjatta Rasi (Finlande), s'est tenue le 20 mars 2003 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre de ces auditions et de ce dialogue, des tables rondes ont eu lieu sur les cinq sujets suivants : i) Dette extérieure; ii) Commerce international; iii) Réforme de la gouvernance mondiale; iv) Objectifs du Millénaire pour le développement et aide publique au développement; v) Cohérence des politiques. Chaque table ronde a commencé par les exposés des représentants de la société civile, suivis d'un débat avec les délégués du Conseil assorti de questions-réponses. Les points saillants des sessions du matin et de l'après-midi sont résumés ci-après.

I. Session du matin

1. La Présidente de la réunion, Marjatta Rasi (Finlande), Vice-Présidente du Conseil économique et social, a souhaité la bienvenue à tous les interlocuteurs et participants présents à la réunion. Dans sa déclaration liminaire, l'Ambassadrice Rasi a demandé à la communauté diplomatique, à la société civile, aux parties prenantes institutionnelles et au secteur privé de redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre les accords majeurs entérinés par le Consensus de Monterrey, adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement¹, et leur donner suite. Elle a répété que le Conseil demeurerait totalement résolu à « rester engagé » et ferait son possible pour axer sa réunion de printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (14 avril 2003) et sa session de fond (juillet 2003) sur les objectifs fixés à Monterrey. Plus tard en 2003, l'Assemblée générale, lors du dialogue de haut niveau sur le financement du développement, ferait le bilan des mesures que la communauté internationale avait prises pour donner suite à la Conférence de Monterrey. La Présidente a également rappelé aux participants que la constitution de partenariats avec la société civile faisait partie des points forts du récent rapport du Secrétaire général sur le renforcement et la réforme de l'Organisation (A/57/387 et Corr.1).

2. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, en tant qu'animateur de la session du matin, a souligné combien il importait que la société civile reste engagée dans le processus de suivi de la Conférence de Monterrey. Il a insisté sur le fait que les textes issus de la Conférence étaient le point de départ d'un processus et offraient un cadre pour l'action que toutes les parties prenantes devaient mener pour y donner suite. La société civile avait un rôle

majeur à jouer sur les questions essentielles du Consensus de Monterrey. Par ailleurs, la participation des acteurs non gouvernementaux était indispensable, afin de garantir que les accords conclus et les engagements pris à la Conférence de Monterrey seraient pleinement mis en oeuvre et que le processus de financement du développement resterait une priorité de l'Organisation.

Table ronde No 1 : Dette extérieure

Aperçu

3. Les interlocuteurs et d'autres participants à la réunion ont fortement critiqué les deux grandes initiatives conçues pour alléger la dette extérieure des pays en développement – l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et le Mécanisme de restructuration de la dette souveraine – proposées par le Fonds monétaire international (FMI).

Exposés

4. Barbara Kalima (African Forum on Debt and Development) a affirmé que l'Initiative PPTE n'avait permis ni, en tant que mécanisme, de « libérer réellement » les pays en développement du poids intolérable de la dette, ni, en tant que source de financement du développement, de mobiliser des ressources suffisantes pour réduire la pauvreté, sans parler de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement². Elle a dressé un bilan de l'Initiative PPTE en Afrique où, malgré l'action menée pour l'alléger, la dette demeurait insupportable et où 18 pays parmi les moins avancés ne bénéficiaient pas du programme. Mme Kalima a en outre fait remarquer que, contrairement à ce que préconisaient les objectifs du Millénaire pour le développement, il n'y avait pas de lien entre l'objectif d'alléger la dette et celui de réduire la pauvreté. Elle a noté que l'Initiative PPTE faisait abstraction de la « dette illégitime » (c'est-à-dire, les prêts accordés à des régimes de corruption et de répression), compromettant par là-même un argument de force en faveur de son annulation pure et simple, et critiqué les créanciers multilatéraux qui ne s'étaient pas engagés à apporter des financements suffisants à l'Initiative. Elle a proposé d'annuler la dette du Tiers Monde totalement et inconditionnellement, en vue de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; de dissocier l'Initiative PPTE des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP); de créer à l'intérieur du système des Nations Unies un mécanisme d'arbitrage équitable et transparent, pour demander réparation de dettes illégitimes.

5. Henry Northover [Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE)] a fait sienne la conclusion de Mme Kalima : les financements étant insuffisants pour atteindre les deux objectifs, on ne pouvait rendre la dette tolérable tout en réduisant la pauvreté. M. Northover a invité à remanier l'étude de la viabilité de la dette autour d'une série plus large d'objectifs. Plus précisément, il a préconisé qu'on en fasse une analyse de la viabilité de la réduction de la pauvreté, qui examinerait les besoins en financement des pays en développement en fonction des objectifs du Millénaire atteints par eux en la matière. Selon lui, la réalisation de ces objectifs était « l'étalon-or » de la coopération internationale au développement.

6. Juergen Kaiser [Jubilee Debt Network – Allemagne (Erlassjahr.de)] a noté que les parties au Consensus de Monterrey saluaient le fait qu'on envisageait de mettre en place un mécanisme de règlement du problème de la dette internationale devant permettre de restructurer un endettement insoutenable rapidement et efficacement.

Toutefois, il ne pensait pas que le Mécanisme de restructuration de la dette souveraine, proposé par le FMI était la solution aux problèmes de la dette des pays en développement. Il considérait que le mécanisme était faible et manquait d'autorité et d'impartialité, ce qu'il estimait être les éléments cruciaux de tout cadre visant à régler un problème d'insolvabilité. Il a expliqué que le manque d'impartialité était responsable du caractère presque itératif de plusieurs négociations du Club de Paris, alors que c'était à leur impartialité que les négociations sur la dette internationale en Indonésie en 1969 devaient leur succès. Pour remplacer le Mécanisme de restructuration de la dette souveraine, il a proposé de créer un groupe spécial d'arbitrage de la dette internationale doté de pouvoirs de décision et du contrôle total des négociations de la dette et de leur aboutissement. Ses membres pourraient être sélectionnés à nombre égal par les parties en cause et choisir eux-mêmes ensuite une personne de plus en cas de partage égal des voix. Ils pourraient aussi être choisis parmi un vivier d'arbitres par une partie neutre, telle que le Secrétaire général de l'ONU. L'orateur a déclaré préférer la première solution où les responsabilités étaient davantage partagées, ce qui renforçait le sentiment de contrôler le processus. Mais, il se pourrait qu'une troisième solution, où les parties choisiraient leurs représentants dans un vivier d'arbitres, soit encore plus utile. Il a déclaré que toutes les parties prenantes devaient participer au processus et qu'un suivi devait être assuré pendant les négociations.

7. Quel devrait être le rôle du FMI dans les négociations? Pas considérable, de l'avis de M. Kaiser, qui a proposé de limiter la participation du Fonds à l'apport de données ou d'autres informations utiles. Il reviendrait au seul groupe spécial indépendant de procéder à l'interprétation définitive des données, à savoir de décider quel était le niveau d'endettement acceptable ou s'il fallait annuler ou rééchelonner la dette. En recommandant que le rôle du FMI soit limité, M. Kaiser en a fait noter la situation unique de prêteur et de conseiller stratégique, ce qui pourrait sembler défavoriser les autres créanciers. Il a également critiqué le « monopole naturel » du Fonds sur l'évaluation de la situation économique des débiteurs. Il a proposé de mettre à la disposition de tout État souverain qui, de son propre fait, du fait d'actions irresponsables de ses créanciers ou d'un cas de force majeure, se trouvait dans une situation d'endettement intenable, un mécanisme équitable de gestion internationale de la dette, reposant sur des règles.

Débat

8. Plusieurs participants se sont demandé si, mieux que l'Initiative PPTE, d'autres mécanismes pourraient atteindre les objectifs de viabilité de la dette et de réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Des délégations ont estimé que les organisations de la société civile pourraient jouer un rôle plus important dans la mise en oeuvre de réformes dans les pays pauvres très endettés car elles étaient capables de mobiliser l'opinion publique autour d'un plan d'action donné. Une délégation (Japon) a annoncé que son pays, par l'intermédiaire de sa banque nationale pour la coopération internationale, renoncerait au remboursement des dettes d'aide publique au développement (APD) pour les pays réunissant les conditions requises et mettrait fin à la pratique consistant à distribuer des subventions au titre du service de la dette, comme le faisaient d'autres pays créanciers. Pour les pays pauvres mais non très endettés, les dettes d'APD seraient annulées à l'échéance et tout le solde de leurs dettes le serait d'ici à l'exercice budgétaire 2008.

9. Pour clore la discussion, M. Desai a dit que les interlocuteurs avaient placé deux questions au premier plan du débat sur la réforme de la gestion de la dette extérieure. La première était celle de la cohérence et de la compatibilité stratégiques entre l'objectif d'allègement de la dette et les objectifs du Millénaire pour le développement. La deuxième concernait le Mécanisme de restructuration de la dette souveraine et comment la Conférence de Monterrey avait fait de l'allègement de la dette une question prioritaire dans les débats d'orientation. M. Desai a conclu que l'allègement de la dette devrait être examiné sous l'angle du développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire en la matière.

Recommandations

10. Les membres de la société civile ont formulé les recommandations suivantes :

- **Annuler sans condition la dette des pays en développement**
- **Créer à l'intérieur du système des Nations Unies un mécanisme d'arbitrage de la dette, équitable et transparent**
- **Réformer la stratégie internationale concernant la dette publique des pays pauvres et tenir compte des problèmes des pays à faible revenu accablés par la dette qui ne réunissent pas actuellement les conditions requises pour obtenir un traitement spécial selon l'Initiative PPTE**
- **Permettre aux gouvernements des pays en développement de décider eux-mêmes des méthodes à suivre pour réduire la pauvreté, en consultation avec les groupes de la société civile et d'autres partenaires, sans que les modes de participation leur soient fixés par des puissances étrangères comme on le constate actuellement avec les DSRP**
- **Dissocier l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés des DSRP**
- **Examiner sérieusement les mobiles politiques et économiques des créanciers qui accordent des prêts à l'échelle mondiale**
- **Remanier les critères de viabilité de la dette fixés par l'Initiative PPTE autour d'une nouvelle série de mesures, dont l'analyse des liens entre l'objectif de viabilité de la dette et les objectifs plus larges de réduction de la pauvreté tels que ceux du Millénaire pour le développement**
- **Appuyer un processus d'arbitrage honnête et transparent entre pays débiteurs et créanciers en mettant en place un groupe spécial d'arbitrage de la dette internationale doté du contrôle total des négociations de la dette et de leur aboutissement.**

Table ronde 2 : Commerce international

Aperçu

11. Les interlocuteurs et participants ont souligné le lien fondamental entre le commerce et le développement et exprimé leur soutien à l'engagement pris dans le Consensus de Monterrey en faveur d'un système d'échanges multilatéraux réglementé, non discriminatoire et équitable.

Exposés

12. Saradha Ramaswamy Iyer (Réseau du tiers monde) a reproché à l'OMC de négliger le développement. Elle a affirmé que le système actuel d'échanges gênait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et ne permettait pas de dégager des ressources à cet égard. Elle s'est aussi dite mécontente face à la lenteur des pays développés à procéder à l'élimination des primes à l'exportation des produits agricoles, qui avait été proposée, et au fait qu'ils ne se rallieraient peut-être pas tous à cette proposition. Elle a déploré que les décisions des tribunaux de commerce échappent à l'examen du public et a souligné la modicité des réductions envisagées à l'appui intérieur à l'agriculture, outil que surtout les pays développés pouvaient se permettre d'utiliser et qui maintenait les prix de leurs produits de base en deçà des coûts de production.

13. Sophia Murphy (Institut pour l'agriculture et la politique commerciale) a fait observer que l'augmentation des échanges ne suffisait pas pour promouvoir le développement. Pour être un outil utile face aux impératifs multiples du développement, le commerce devait être intégré dans les politiques de développement. L'oratrice a dit également que l'instabilité des cours mondiaux des produits de base était, pour les exportations des pays en développement, une question centrale qui n'avait pas été réglée. Elle a noté que les règles commerciales en matière d'agriculture compromettaient des mesures telles que l'instauration de réserves de produits de base gérées publiquement, qui permettraient de contrôler l'offre excédentaire de produits de base par les pays en développement – principale cause de la forte chute de leurs cours.

14. L'OMC n'ayant pas été créée pour s'occuper du développement, Mme Murphy en a préconisé l'intégration dans le système des Nations Unies. Elle a demandé quel rôle le Conseil économique et social pourrait jouer pour promouvoir cette proposition. Elle s'est déclarée inquiète des faibles progrès des négociations commerciales et du peu d'attention prêtée aux conditions et aux besoins des pays en développement dans la mise en oeuvre du Programme de Doha pour le développement³. À cet égard, Mme Murphy a affirmé qu'il fallait accorder à ces pays un véritable traitement spécial et différencié dans les accords commerciaux internationaux, notamment de l'OMC.

15. Maria Teresa D. Pascual (Foundation for a Sustainable Society, Inc.) est intervenue surtout sur la privatisation des services de base dans les pays en développement et la mise en oeuvre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Elle s'est, à ce sujet, déclarée inquiète du rythme de libéralisation du commerce des services attendu des pays en développement, sachant que ce secteur de leur économie était en général peu avancé. Songeant à la privatisation de la distribution de l'eau dans la capitale philippine, qui avait eu des conséquences néfastes pour la population locale, l'oratrice avait vu la pression que l'AGCS avait exercée sur les Philippines pour qu'elles privatisent leurs services de base et les ouvrent à des prestataires étrangers.

Débat

16. Certains participants ont fait valoir que l'AGCS n'obligeait pas les pays en développement à privatiser, mais d'autres ont répliqué que les pays à économie forte faisaient en fait pression sur eux pour qu'ils privatisent. Plusieurs participants de pays en développement ont appuyé l'idée qu'il fallait revoir les règles de l'AGCS.

S'agissant de la privatisation, des orateurs ont constaté avec inquiétude que les accords conclus lors du Sommet mondial pour le développement durable⁴ sur les partenariats public-privé oeuvraient en faveur des privatisations en question. M. Desai a affirmé qu'il fallait distinguer les privatisations des partenariats public-privé : les unes relevaient de décisions et d'activités commerciales, alors que les autres, parrainés par le Sommet mondial, étaient sans but lucratif et faisaient appel à la collaboration d'entités publiques et privées, notamment à celle d'organisations non gouvernementales.

17. Plusieurs participants ont attiré l'attention sur l'absence de progrès des négociations sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et la santé publique, ce qui ne présageait rien de bon pour l'amélioration de l'accès aux médicaments indispensables à la vie dans les pays pauvres. Cela illustre une fois de plus combien il importait que les accords commerciaux et la lutte internationale et nationale contre la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies endémiques soient cohérents.

18. Plusieurs orateurs ont déploré que des accords régionaux et bilatéraux de libre-échange, en obligeant les pays en développement à ne pas rétablir le contrôle des mouvements de capitaux, puissent avoir de graves effets sur la stabilité financière de certains pays. En outre, les accords en question étaient négociés en dehors des structures de l'économie et de la gouvernance commerciale internationales. Certains participants ont recommandé que l'OMC refuse ces obligations et que ses membres et ceux du Conseil économique et social discutent de cette question lors de leurs réunions. À cet égard, M. Desai a rappelé aux participants que les négociations commerciales portaient sur des questions très complexes et techniques et que le Conseil devrait choisir les sujets sur lesquels une rencontre avec l'OMC serait le plus profitable.

19. Le représentant de la Commission européenne a souligné qu'il fallait apporter aux pays en développement une assistance technique pour renforcer leurs capacités de manière qu'ils puissent bénéficier de l'Accord de Doha. Les négociations en cours sur le commerce agricole avaient fait abstraction du gouffre dans leur capacité d'appuyer l'agriculture qui séparait les pays développés des pays en développement. Exemple : l'accent mis sur les propositions pour accéder au marché des pays en développement sans tenir compte de ce qu'ils tenaient à continuer de produire certaines cultures indispensables à leur sécurité alimentaire.

Recommandations

20. Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- **Faire en sorte que des secteurs tels que l'eau, la santé, l'éducation et d'autres services de base soient exclus de l'AGCS et qu'ils ne soient pas privatisés; travailler ensemble à une solution de secteur public viable;**
- **Assouplir les stratégies commerciales en intégrant l'OMC dans le système des Nations Unies;**
- **Mettre fin à la discrimination qui consiste à préconiser la libéralisation des échanges dans le Sud et à imposer des obstacles dans le Nord;**
- **Rendre le traitement spécial et différencié opérationnel à l'OMC et dans tous les accords commerciaux internationaux;**

- **Interdire absolument la vente des produits de base à un prix inférieur au coût de production;**
- **Édicter des règles commerciales qui, ancrées dans le développement, optimisent les possibilités d'emplois convenables, augmentent les flux de capitaux locaux et garantissent un approvisionnement alimentaire sûr, stable et suffisant pour que chacun puisse jouir de son droit fondamental à l'alimentation;**
- **Au lieu de prôner la libéralisation et l'accès aux marchés, s'axer sur la promotion du développement;**
- **Inverser le cours des débats sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC);**
- **Ne pas engager de négociations sur les règles concernant l'investissement, la concurrence, les marchés publics et la facilitation du commerce – ce qu'on appelle les « questions de Singapour »;**
- **Les pays devraient refuser l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour de l'OMC et être très attentifs aux clauses imprimées en petits caractères dans les accords de libre-échange, qui peuvent être des pièges;**
- **Éliminer les restrictions au contrôle des mouvements de capitaux que des accords régionaux et bilatéraux de libre-échange imposent aux pays en développement.**

Table ronde 3 : Réforme de la gouvernance mondiale

Aperçu

21. La table ronde s'est penchée sur la question des réformes qu'exige la démocratisation de la gouvernance mondiale pour que tous les pays puissent participer authentiquement et équitablement aux décisions internationales. On en a vu la nécessité avec la carence de la gouvernance internationale qui a empêché la conclusion des accords internationaux voulus pour faire reculer la pandémie du VIH/sida et améliorer d'autres aspects de la santé dans les pays pauvres. Les interlocuteurs ont reconnu que la réforme de la gouvernance mondiale s'imposait pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Exposés

22. Laura Frade [Alternativas de Capacitación y Desarrollo Comunitario (ALCADECO)], s'est axée sur la démocratisation des opérations du FMI et de la Banque mondiale au niveau des pays et sur les réformes internes qui promouvraient celle de la gouvernance au niveau international. Elle a souligné le manque de représentation nationale dans les programmes de pays tels que les Stratégies d'aide aux pays de la Banque mondiale et les lettres d'intention du FMI. Étant négociés entre les institutions de Bretton Woods et les ministres des finances en contournant d'ordinaire l'appareil législatif, beaucoup de programmes n'étaient pas adoptés par les élus du peuple, auquel les institutions de Bretton Woods et les ministres n'avaient pas de comptes à rendre. De plus, malgré des efforts récents pour accroître les consultations, l'apport de la société civile n'a pas été pris en compte dans la formulation et la négociation des accords.

23. Le cadre juridique des relations entre les pays et les institutions de Bretton Woods étant consigné tant dans la législation nationale que dans les statuts, il faudrait, pour opérer tous changements, amender ceux-ci et celle-là. L'interlocutrice a évoqué la possibilité de ce que l'impulsion née des engagements pris par les pouvoirs publics des pays lors des conférences des Nations Unies provoque ces changements. De plus, il fallait des réformes pour améliorer la transparence, la responsabilité et la participation à la gouvernance interne ainsi que des changements dans les relations entre les ministères et entre les pouvoirs législatif et judiciaire.

24. John Foster (North-South Institute), a souligné que la gouvernance internationale actuelle a manqué aux engagements exprimés dans les objectifs du Millénaire pour faire reculer la pandémie du VIH/sida et améliorer à tous égards la santé dans les pays en développement. Le Fonds mondial, créé sous la direction du Secrétaire général, a eu du mal à faire que les donateurs atteignent les objectifs de financement. L'Accord de Doha sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à la santé publique a reconnu que, dans les pays en développement, il fallait que les traitements et les soins soient accessibles aux masses et que ces pays devaient prendre des mesures pour protéger la santé publique. Or on n'a fait aucun progrès dans les petits pays pauvres face à ce problème et il est douteux qu'on en fasse à la rencontre ministérielle de septembre à Cancún.

25. M. Foster a estimé que les forums des Nations Unies pourraient offrir un cadre stratégique approprié pour reclasser les priorités des accords de l'OMC et promouvoir la cohérence entre les objectifs commerciaux et ceux du Millénaire ainsi que la maîtrise nationale des stratégies de développement. Il a cité d'autres initiatives qui dépassent lesdits accords, dont une méthode de l'OMS sur l'art de conclure des accords multilatéraux sur les questions de santé tels qu'une convention internationale sur le tabac.

26. Frank Schroeder (Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)/New Rules for Global Finance Coalition) a présenté des propositions de réformes structurelles précises de la gouvernance des institutions de Bretton Woods afin de les rendre plus responsables, participatives et transparentes. Une réforme à faire était celle du remaniement au profit des pays en développement des droits de vote aux conseils d'administration dont la structure actuelle favorise fortement les pays riches, ces droits étant surtout basés sur les quotes-parts des pays membres. Or cela ne correspond plus à la place des pays en développement dans le commerce et les finances du monde. On pourrait augmenter la participation des petits pays et des pays pauvres en augmentant un autre élément des droits de vote, les « voix de base », fondées sur le principe de l'égalité des États. Deuxième secteur à réformer : la composition des conseils d'administration où un plus grand nombre de directeurs exécutifs pourraient représenter les pays en développement. Cela se traduirait par une meilleure représentation des intérêts de ces pays et leur permettrait de mieux développer les compétences voulues pour participer effectivement aux négociations et discussions stratégiques dans ces forums. Une troisième réforme serait de demander plus de comptes aux directeurs exécutifs en exigeant d'eux des votes officiels et publics sur les décisions du Conseil d'administration.

Recommandations

27. Les interlocuteurs ont présenté les recommandations suivantes :

- **Amorcer la démocratisation des mécanismes du FMI et de la Banque mondiale au niveau du pays en discutant, avec le parlement, la société civile, les syndicats et le secteur privé, de la stratégie d'aide aux pays et de tous ses documents et entrants pertinents, des projets et des opérations techniques. Des mécanismes exécutoires devraient être établis avec les parlements de chaque pays. La lettre d'accord du FMI et le processus y menant devraient aussi être soumis aux consultations et à la ratification des parlements des pays membres.**
- **Amender la section 1 de l'article V du Statut du FMI afin d'établir au niveau national un mécanisme pour consulter le parlement et la magistrature sur des questions décisives d'ordre macroéconomique.**
- **Établir un processus parlementaire pour choisir les représentants du pays auprès des banques multilatérales de développement parmi les divers candidats proposés par le gouvernement, compte dûment tenu de l'équilibre des sexes.**
- **Veiller à ce que les décisions économiques internationales soient connues du public, transparentes et légiférées d'une manière qui permette aux parlements de surveiller leurs représentants nationaux aux institutions de Bretton Woods, leur travail, leurs décisions, en préconisant qu'on rende des comptes aux peuples.**
- **Remanier les droits de vote dans les institutions de Bretton Woods afin qu'elles représentent les intérêts de l'ensemble des membres et que le bloc d'emprunteurs et celui des pays créditeurs aient autant de voix. Le rapport des voix de base aux voix totales devrait être relevé à ce qu'il était en 1944 au moins puis maintenu par des augmentations supplémentaires lorsqu'on augmente les quotas. La formule de calcul des quotes-parts devrait être révisée pour donner une mesure objective de la taille des économies des pays membres.**
- **Un maximum de 10 pays par groupe d'intérêt devrait être fixé dans les conseils d'administration des institutions de Bretton Woods.**
- **Pour qu'aucun pays n'ait de veto sur aucune décision, il faudrait fixer des normes de vote supermajoritaire. Pour que les intérêts des grandes parties prenantes et des pays emprunteurs soient respectés dans les institutions de Bretton Woods, il faudrait envisager le recours à des modalités de vote à double majorité.**
- **Les membres des conseils d'administration devraient se prononcer par des votes formels plutôt que par des indications officieuses. Les ordres du jour, transcriptions et minutes des séances des Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI devraient être accessibles au public, et notamment aux parlementaires, aux groupes de la société civile et aux universitaires. On ne devrait déroger à ce principe que dans d'étroites limites et s'il y a un danger manifeste à s'y conformer. La création de comités ou de conseils d'administration subsidiaires devrait être envisagée pour mettre le Conseil mieux à même de contrôler le personnel des institutions de Bretton Woods.**

- Les actionnaires minoritaires devraient pouvoir évaluer régulièrement et dans la transparence les programmes et projets des institutions financières internationales dans leurs pays respectifs. Il faudrait créer des centres régionaux de ressources dotés d'experts indépendants afin de renforcer les capacités des pays en développement.
- Les chefs des institutions de Bretton Woods devraient être choisis suivant un processus transparent qui ferait appel à tous les pays membres et évaluerait les mérites des candidats sans égard à leur nationalité. Il est essentiel de publier les critères de sélection, les listes initiales de candidats considérés et les votes de chaque directeur exécutif sur les candidats proposés. Pour les postes de direction, la diversité géographique devrait être largement encouragée.
- Les institutions financières internationales devraient mieux incorporer dans leurs programmes et projets les connaissances locales des pays en développement. On le pourra en ayant davantage recours aux professionnels et aux institutions nationales et régionales de recherche de ces pays et aux réseaux d'ONG locaux du Sud.
- Les accords sur les relations entre le FMI et l'ONU et entre la Banque mondiale et l'ONU devraient être renégociés en vue de : a) clarifier les responsabilités du FMI et de la Banque mondiale vis-à-vis de l'ONU; et b) renforcer les moyens de l'ONU pour bien faire respecter par les institutions de Bretton Woods la juridiction des autres organismes, fonds et organes, notamment à mandats non économiques. Pour résoudre les différends juridictionnels, il faudrait établir des mécanismes permanents.
- Le rôle spécifique des institutions spécialisées des Nations Unies devrait être renforcé pour en venir à une approche plus équilibrée dans les programmes des institutions financières internationales visant à réduire la pauvreté et pour affermir la nature holistique des programmes voulus pour atteindre les objectifs du Millénaire.
- L'ONU devrait prendre d'urgence de nouvelles mesures internationales pour fournir des médicaments essentiels pour prolonger la vie et d'autres moyens de traitement efficaces, dont des ressources suffisantes.
- Il faudrait explorer les propositions visant à créer, dans le cadre des Nations Unies, des structures décisionnelles sur les questions de politique économique comme celle de créer un conseil de sécurité économique, faite lors de la Conférence de Monterrey.
- Il faudrait créer un conseil de sécurité économique et social.

II. Session de l'après-midi

28. La Présidente de la réunion, Marjatta Rasi (Finlande), Vice-Présidente du Conseil économique et social, a accueilli les interlocuteurs et participants à la session de l'après-midi et esquissé les questions à discuter.

29. Dans ses propos liminaires, l'animatrice de la session de l'après-midi, Eveline Hefkens, Coordinatrice exécutive pour les objectifs du Millénaire pour le développement, a loué le rôle crucial que la société civile a joué pour financer le

développement ainsi que pour promouvoir les objectifs du Millénaire qu'elle a adjuré les ONG de continuer à promouvoir vigoureusement, notamment au niveau national. Mme Herfkens a souligné l'importance de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, mais surtout du huitième, qui appelle à un partenariat mondial pour le développement. Elle a signalé avoir demandé à un consortium de groupes de réflexion européens de mettre au point des indices pour mesurer les progrès accomplis vers cette objectif.

Table ronde 4 : Objectifs du Millénaire pour le développement et aide publique au développement

Aperçu

30. Les interlocuteurs et participants ont invité les pays donateurs à honorer leurs engagements visant l'octroi de 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'APD. Augmenter les dépenses d'APD dans le cadre d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, stable et non discriminatoire semblait crucial pour atteindre les objectifs du Millénaire.

Exposés

31. Emira Woods (InterAction, Inc.) a déploré que, chez certains pays donateurs, la volonté politique pour inclure des engagements d'APD plus élevés dans les budgets parlementaires fasse défaut et elle a répété l'appel lancé aux pays donateurs pour qu'ils tiennent leurs engagements d'APD. Elle a exhorté à progresser vers l'allègement et l'annulation de la dette et a demandé que le poids tolérable de la dette souveraine étrangère soit mesuré à l'aptitude des pays endettés pour réaliser les objectifs du Millénaire. Elle a suggéré qu'on étudie tant l'impact des prix des produits de base sur le poids de la dette que la mise au point de mécanismes permettant aux pays tributaires de l'échange de produits de base de financer des programmes pour atteindre les objectifs du Millénaire sans trop de difficulté. Mme Woods a souligné l'importance du huitième objectif et le rôle critique que la société civile, les mouvements sociaux et les syndicats pourraient jouer pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

32. June Zeitlin (Organisation des femmes pour l'environnement et le développement) a décrit les aspects des objectifs du Millénaire tant positifs (cibles numériques à délai fixe, aval des chefs d'État ou de gouvernement...) que négatifs (accent insuffisant sur les droits de l'homme, limitation abusive des questions de genre au secteur de l'enseignement et imprécision quant à la source des fonds nécessaires pour atteindre les objectifs...). Elle a souligné la nature transversale de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes, fondation nécessaire à tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

Débat

33. Une représentante d'ONG a trouvé que les objectifs du Millénaire pour le développement et l'« endettement tolérable » selon la définition de la Banque mondiale et du FMI posaient des questions de cohérence programmatique. Par exemple, la définition comportait des flux de revenus d'exportation de produits de base, qui étaient très précaires; or, les pays en développement étaient censés maintenir leur dette à un niveau assez stable. Elle a également souligné l'importance de l'impartialité dans tout nouveau mécanisme de restructuration de la dette souveraine qui devrait comprendre un système décisionnel impartial, une évaluation

impartiale de la situation économique du débiteur et une protection impartiale de toutes les catégories de créanciers. À cet égard, l'oratrice a estimé que l'abolition des subventions agricoles et l'ouverture du marché à tous les produits des pays en développement seraient deux mesures primordiales.

34. Plusieurs délégations ont répété l'appel à tous les donateurs pour qu'ils honorent les engagements de Monterrey en augmentant les niveaux d'APD, souligné que les gouvernements reconnaissent mieux la cohérence des politiques et des programmes et commenté quelques questions de fait évoquées par les interlocuteurs. Des orateurs ont également soulevé des questions sur les rapports entre le développement durable et les objectifs du Millénaire et sur le rôle des DSRP dans l'application desdits objectifs, celui de l'analyse de l'endettement tolérable par rapport à eux, l'équilibre correct entre l'APD et l'investissement étranger direct dans le soutien aux projets d'infrastructure et la compatibilité de la politique commerciale et des efforts internationaux pour extirper la pauvreté.

35. En conclusion, l'animatrice a souligné que le développement gagnerait à ce que les objectifs de l'égalité de genre et des droits de l'homme soient promus, ajoutant que leur application rapide était essentielle au développement humain et à l'extirpation de la pauvreté.

Recommandations

36. Les propositions suivantes ont été faites par les orateurs :

- **Fixer un calendrier compatible avec les délais de réalisation des objectifs du Millénaire pour atteindre l'objectif des Nations Unies (0,7 % du PNB pour l'APD) et prendre des mesures pour délier l'aide;**
- **Mettre en jeu la société civile, les mouvements sociaux et les syndicats pour trouver des solutions au problème de la pauvreté et de l'injustice, augmenter l'efficacité du développement et créer des conditions plus propices pour atteindre ces buts;**
- **Fixer des délais ou des repères quantifiables pour le huitième objectif;**
- **Mettre l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes au centre de tous les objectifs du Millénaire pour le développement.**

Table ronde 5 : Cohérence des politiques

Aperçu

37. Les orateurs ont répété le consensus de Monterrey sur la nécessité d'améliorer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. Les interlocuteurs et les participants ont noté le décalage entre les engagements et les actes, et souligné le rôle crucial que les ONG pourraient jouer à cet égard en mobilisant l'opinion publique nationale et internationale.

Exposés

38. Aldo Caliari (Centre of Concern) a suggéré qu'on assouplisse pour les pays en développement les règles de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce et qu'on étudie davantage l'effet de l'Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce pour s'assurer qu'il n'aggraverait pas le fardeau de la dette extérieure du pays. Il a

également parlé de la dette source de commerce, des rapports entre les conditions mises à l'aide et le commerce, de la stabilité des taux de change, des dispositions de sauvegarde des balances des paiements et de la nécessité de plus de stabilité financière internationale.

39. Sylvia Borren [Organisation néerlandaise pour la coopération internationale au développement (NOVIB/Oxfam Pays-Bas)] a préconisé plus de coopération stratégique entre toutes les parties prenantes pour appliquer rationnellement les orientations proposées. Il y a un gouffre entre la cohérence des grandes mesures (par exemple PPTE, APD, ADPLC, Éducation pour tous) et leur application concrète. Elle a souligné le lien entre l'alourdissement de la dette et les déséquilibres commerciaux structurels des pays en développement et a préconisé de ne plus subordonner au commerce les programmes d'allègement de la dette et l'aide bilatérale ou multilatérale. Elle a recommandé que la réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions financières internationales et l'OMC étudie les moyens d'améliorer le prix et la stabilité des prix des produits de base qu'exportent les pays en développement.

40. Austin Muneku (Confédération internationale des syndicats libres (CISL) – Organisation régionale africaine) a préconisé un changement radical de politique nationale et internationale vers un développement démocratique. La disparité entre les politiques sociale et économique sous forme d'interventions financières unilatérales pourrait, a-t-il dit, aboutir au chômage massif et à l'aggravation de la pauvreté. Il a préconisé d'amender l'AGCS à la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun pour exclure officiellement de la privatisation les services publics (éducation, santé et grands services d'utilité publique) afin que tous y aient accès et il a prôné la promotion mondiale des normes de travail essentielles reconnues par l'Organisation internationale du Travail.

Débat

41. Des participants d'ONG ont noté un décalage entre les engagements et les actes et souligné le rôle crucial que les ONG et les jeunes pourraient jouer à cet égard en participant effectivement aux débats du Conseil économique et social et en mobilisant l'opinion nationale et internationale. Les participants gouvernementaux ont reconnu l'importance de l'édification des capacités et de l'assistance technique au niveau national et admis les liens entre les accords d'allègement de la dette et l'emploi des excédents commerciaux. Certains participants d'ONG ont demandé à Mme Herfkens de promouvoir la taxe Tobin dans la campagne pour les objectifs du Millénaire. Elle a répondu en notant que cette taxe n'était probablement pas un bon moyen de financer le développement car il valait bien mieux faire campagne d'un pays à l'autre pour augmenter l'APD. Elle a conclu le débat en rappelant l'importance du huitième objectif du Millénaire pour donner plus de cohérence aux actes de niveau intergouvernemental et a adjuré la société civile de rester engagée à fond dans le processus continu de financement du développement.

Recommandations

42. Les recommandations suivantes ont été énoncées :

- **La dette des pays en développement devrait être éliminée dans la mesure où le « dumping » par leurs partenaires commerciaux a nui à leurs rentrées de devises étrangères;**

- Afin de recommander des règlements financiers appropriés, il faut étudier comment l'emploi non réglementé d'instruments de couverture a aggravé l'instabilité des prix des produits de base;
- Il faut reconnaître le droit des pays en développement à prendre, comme ils le jugent bon, le maximum de mesures concernant les investissements et liées au commerce pour que l'investissement étranger contribue aussi à construire et à améliorer la base industrielle de l'économie d'accueil;
- Pour recommander des modifications aux règles de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, il faut étudier comment et de combien son application risque d'alourdir la dette extérieure des pays en développement;
- Il faut envisager la création d'un mécanisme d'allègement de la dette par lequel des initiatives pour la réduire pourront aider les pays en développement à renforcer leur capacité axée sur l'offre afin d'améliorer et de diversifier leurs exportations et d'ouvrir plus d'options à leur politique commerciale. Cet allègement ou cette annulation de la dette ne devrait pas se faire aux dépens de l'APD ou d'un allègement déjà promis;
- Il faut cesser de subordonner les programmes d'allègement de la dette à des conditions liées au commerce, au moins en attendant qu'on ait suffisamment étudié et attaqué les manières par lesquelles l'endettement gêne les pays endettés pour participer au système commercial selon des termes favorables;
- Avec le concours des ONG et des mouvements et réseaux populaires locaux et nationaux, il faut évaluer l'impact que d'indispensables réformes politiques auront sur le pays emprunteur de par leur interaction avec les obligations commerciales actuelles ou potentielles qui s'imposent à lui;
- Il faut déterminer en quoi les conditions et critères bilatéraux et multilatéraux ont réduit la marge de manoeuvre des pays bénéficiaires lors des négociations commerciales multilatérales passées afin d'établir un mécanisme officiel qui leur accorde un crédit correspondant dans les négociations en cours sur les mesures de libéralisation prises unilatéralement;
- Il faut cesser de subordonner les prêts et dons bilatéraux et multilatéraux à des conditions et des critères de libéralisation liés au commerce;
- Pour assurer la coordination des politiques macroéconomiques et des taux de change entre les pays à monnaie de réserve, il faut créer un mécanisme qui prendrait en compte l'impact des fluctuations et des distorsions extrêmes des taux de change sur les résultats du commerce et les obligations du service de la dette pour les économies des pays en développement;
- Il faut créer un mécanisme régulier et stable pour que les pays en développement puissent se dégager de leurs obligations commerciales autant qu'il le faudra pour compenser l'impact des distorsions de taux de change sur leur économie;

- **Il faut redéfinir les conditions auxquelles les pays peuvent introduire le contrôle des comptes courants et des capitaux;**
- **Il faut repenser le rôle du FMI, surtout s'agissant de l'article XV.2 de l'Accord général de 1994 sur les tarifs douaniers et le commerce et l'article XII.5 e) de l'AGCS pour déterminer si les réserves des pays sont suffisantes et si les autres conditions auxquelles ils doivent satisfaire pour appliquer leur contrôle des comptes courants et de capitaux le sont aussi;**
- **Il faut songer à la nécessité souvent négligée de bien réglementer les fonds de couverture, les mouvements de capitaux à court terme et les institutions financières à fort effet de levier des pays fournisseurs;**
- **Il faut évaluer l'impact actuel et potentiel des règles régissant la libéralisation des services financiers sur l'instabilité croissante des flux financiers en vue de proposer des réformes profondes et correctives dans ces règles;**
- **S'agissant de l'AGCS, il faut en amender les termes à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun pour en exclure officiellement les services publics (éducation, santé et grands services d'utilité publique) et exclure de toutes futures négociations ceux qui sont fournis aux niveaux sous-nationaux et les activités de service ayant une utilité sociale;**
- **Il faut amender l'article XXI de l'AGCS par une clause explicite autorisant les gouvernements à annuler ou à réduire leurs engagements selon l'Accord et ne pas subordonner à la privatisation les accords de prêt des institutions financières internationales.**

Notes

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

² A/56/326, annexe.

³ Voir A/C.2/56/7, annexe.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif).